

NOUVEL EXPERT AUDIT

32 rue Carnot – 86000 POITIERS . Tél. 09 78 28 13 30 . Mail : cacpoitiers@nouvelexpert.fr

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/10/2023

ASSOCIATION FESTIVAL DE CONFOLENS

3, place Emile Roux – 16500 CONFOLENS

Exercice clos le 31/10/2023

Bruno Saoud, Sylvain Gilet

Société A Responsabilité Limitée d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Ouest Atlantique au capital de 150 000 € - RCS Poitiers 831 311 402 - Siège social : 32 rue Carnot - 86000 POITIERS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/10/2023

Mesdames, Messieurs

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association FESTIVAL DE CONFOLENS relatifs à l'exercice clos le 31 octobre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association FESTIVAL DE CONFOLENS à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes, sur la période du 1^{er} novembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Président, dans le rapport financier du Trésorier, et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant les organes de gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Poitiers, le 1^{er} décembre 2023

P / NOUVEL EXPERT AUDIT

Bruno SACUD

Commissaire aux Comptes

Mandataire social

BILAN

ACTIF	Exercice : 22 / 23		Durée : 12 Mois		Exerc. : 21 / 22 12 Mois	
	BRUT	AMORT. PROV.	NET	% ACTIF	NET	% ACTIF
ACTIF IMMOBILISE						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	105	105				
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, licences, marques, logiciels	105	105				
Droits et valeurs similaires						
Autres						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances et acomptes						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	203 267	169 927	33 340	14	33 062	9
Terrains	7 298		7 298		7 298	
Constructions	117 180	116 005	1 175		1 309	
Instal. techniques, mat. et out. ind.	27 443	8 343	19 100		16 596	
Autres immobilisations corporelles	51 346	45 579	5 767		7 859	
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	571		571		221	
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés	396		396		46	
Prêts						
Autres	175		175		175	
TOTAL I	203 943	170 032	33 911	14	33 283	9
ACTIF CIRCULANT						
STOCKS ET EN-COURS	5 390		5 390	2	4 078	1
Matières premières et approvisionnements					445	
En-cours de productions						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises	5 390		5 390		3 633	
AVANCES ET ACOMPTES VERSES / COMMANDES						13
CREANCES	171 708	6 577	165 131	68	190 509	50
Créances clients, usagers et comptes rattachés	66 285	6 577	59 709		69 031	
Créances reçues par legs ou donations						
Autres	105 423		105 423		121 478	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENTS						
INSTRUMENTS DE TRESORERIE						
DISPONIBILITES	35 976		35 976	15	101 369	27
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	693		693		682	
TOTAL II	213 767	6 577	207 190	86	346 950	78
Frais d'émission des emprunts	III					
Primes de remboursement des emprunts	IV					
Ecarts de conversion Actif	V					
TOTAL GENERAL (I + II+ III + IV + V)	417 710	176 609	241 101	100	380 233	87

Visé par le Commissaire aux Comptes

BILAN

Exercice Du 01/11/2022

Au 31/10/2023

PASSIF	Exercice : 22 / 23		Exercice : 21 / 22	
	Durée: 12 Mois	% PASSIF	Durée: 12 Mois	% PASSIF
FONDS PROPRES				
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE	120 695	50	116 092	31
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires	120 695		116 092	
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE				
Fonds statutaires				
Fonds propres complémentaires				
ECARTS DE REEVALUATION				
RESERVES				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité				
Autres				
REPORT A NOUVEAU				
EXCEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	7 037	3	4 602	1
SITUATION NETTE (SOUS-TOTAL)	127 731	100	120 695	100
FONDS PROPRES CONSOMPTIBLES				
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				
PROVISIONS REGLEMENTEES				
TOTAL I	127 731	53	120 695	32
FONDS REPORTES ET DEDIES				
FONDS REPORTES LIES AUX LEGS OU DONATIONS				
FONDS DEDIES				
TOTAL II				
PROVISIONS				
PROVISIONS POUR RISQUES				
PROVISIONS POUR CHARGES				
TOTAL III				
DETTES				
EMPRUNTS OBLIGATOIRES ET ASSIMILES (TITRES ASSOCIATIFS)				
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	16 180	7	1 776	
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES				
AVANCES, ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS	222			
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	69 496	29	227 354	60
DETTES DES LEGS OU DONATIONS				60
DETTE FISCALES ET SOCIALES	21 054	9	23 811	6
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES				
AUTRES DETTES	6 417	3	6 597	2
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE				
TOTAL IV	113 370	47	259 538	68
ECARTS DE CONVERSION PASSIF				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	241 101		380 233	100

Visé par le Commissaire aux Comptes

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

Exercice Du 01/11/2022

Au 31/10/2023

RUBRIQUES	Exerc.: 22 / 23 <i>12 mois</i>	Exerc.: 21 / 22 <i>12 mois</i>
PRODUITS D'EXPLOITATION :		
Cotisations	5 025	4 055
Ventes de marchandises <i>dont vente de dons en nature</i>	255 099	202 590
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
Ventes de prestations de service <i>dont parrainages</i>	415 992	414 627
Ventes de services annexes	6 199	11 940
Production stockée		
Production immobilisée		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	253 513	218 000
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	36 603	25 150
Mécénats	34 620	48 977
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	35 747	80 581
Utilisation des fonds dédiés		
Autres produits	85	8
TOTAL I	1 042 884	1 005 928
CHARGES D'EXPLOITATION :		
Achat de marchandises	93 932	66 724
Variation de stock	-1 757	668
Achat de matières premières et autres approvisionnements	2 414	5 814
Variation de stock	445	60
Autres achats et charges externes	815 816	796 008
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	13 623	14 913
Salaires et traitements	76 704	70 288
Charges sociales	18 832	11 841
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	9 036	5 859
Dotations aux provisions	5 564	500
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	11	49
TOTAL II	1 034 620	972 724
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	8 264	33 204

Visé par le Commissaire aux Comptes

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

Exercice Du 01/11/2022

Au 31/10/2023

RUBRIQUES	Exerc.: 22 / 23 <i>12 mois</i>	Exerc.: 21 / 22 <i>12 mois</i>
PRODUITS FINANCIERS :		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	1	1
Autres intérêts et produits assimilés	896	360
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	897	360
CHARGES FINANCIERES :		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	13	9
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV	13	9
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	884	351
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II +III -IV)	9 148	33 555
PRODUITS EXCEPTIONNELS :		
Sur opérations de gestion	150	951
Sur opérations en capital	4 223	1 296
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL V	4 372	2 247
CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
Sur opérations de gestion	4 483	1 200
Sur opérations en capital	2 000	30 000
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL VI	6 483	31 200
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-2 111	-28 953
Participations des Salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	1 048 153	1 008 535
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	1 041 116	1 003 933
EXCEDENT OU DEFICIT	7 037	4 602
PRODUITS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature	185 595	74 373
Bénévolat	268 093	209 998
TOTAL	453 688	284 371
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à dispositions gratuite de biens	185 595	74 373
Prestations en nature		
Personnel bénévole	268 093	209 998
TOTAL	453 688	284 371

Visé par le Commissaire aux Comptes

I. DESCRIPTION DE L'OBJET SOCIAL, DES ACTIVITES OU MISSIONS SOCIALES ET DES MOYENS MIS EN ŒUVRE

Cette association a pour objectifs d'être un lieu ouvert de production, d'expérimentation, d'échanges et de pratiques artistiques pluridisciplinaires.

Pour ce faire, elle se donne les moyens suivants :

- Être un lieu de création, de formation, de production et de diffusion de dimension internationale ouvert au partenariat avec des équipes de création locales, nationales européennes et internationales.
- Assurer par délégation une mission de service public en associant les acteurs locaux pour inscrire son action dans son environnement.
- Mettre en œuvre les moyens de la médiation nécessaire au niveau local, départemental, régional, national et international.

Les moyens d'action de l'association sont notamment :

- L'organisation de toutes manifestations : créations et représentations artistiques, expositions, rencontres et débats, actions éducatives et artistiques.
- La production et la diffusion de spectacles
- L'accueil de spectacles et leur diffusion en France et à l'étranger
- Les publications, les études, les conférences, la formation, les stages et les séminaires
- La réalisation et l'édition sur tous supports

II. FAITS MARQUANTS ET SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

L'association présente les caractéristiques suivantes :

Total du Bilan :	241 101 €
Chiffre d'affaires :	677 290 €
Résultat :	7 037 €

Visé par le Commissaire aux Comptes

L'exercice couvre la période du 01/11/2022 au 31/10/2023.

Aucun fait significatif n'est à relever.

III. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Art. 833-2 règlement comptable ANC n° 2014-03

A. Principes généraux

Les comptes annuels ont été établis en application des règles générales comptables et dans le respect du principe de prudence et conformément aux dispositions du Code de Commerce, du décret du 26 décembre 2016, et du plan comptable n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif applicable aux associations concernées à compter du 1er janvier 2020.

Les conventions suivantes ont notamment été respectées :

- continuité de l'exploitation ;
- indépendance de l'exercice ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;

Les méthodes de quantification et de valorisation retenues :

- Un bien reçu à titre gratuit est estimé à la valeur vénale, en correspondance au prix du marché à des conditions normales
- Les contributions au travail sont évaluées en fonction des fiches de suivi de temps par bénévole. Ce temps est valorisé à un taux horaire, charges sociales et fiscales incluses, correspondant à la rémunération prévue pour la qualification de la personne concernée selon la convention collective ou la grille des salaires la plus proche de l'emploi exercé (selon le montant qu'aurait coûté une personne normalement rémunérée en fonction de sa compétence et du poste occupé).
- Les contributions en services rendus sont estimées au prix du marché

La méthode de base, retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité, est la méthode des coûts historiques.

B. Mode et Méthode d'évaluation

Visé par le Commissaire aux Comptes

1. Immobilisations corporelles

Le Règlement de l'ANC 2016-07 du 4 novembre 2016, homologué par arrêté du 26 décembre 2016 et publié au JO du 28 décembre 2016. A ce titre, si un ou plusieurs éléments constitutifs d'un actif ont chacun des utilisations différentes ou procurent des avantages économiques à l'entreprise selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun de ces éléments est retenu.

Sur ces bases, une analyse des éléments constitutifs des biens immobilisés a été menée. Ce travail a amené à constater que les immobilisations corporelles détenues par l'entreprise ne pourraient pas être décomposées, soit du fait de leur caractère d'immobilisations complexes spécialisées correspondant à des éléments qui, bien que séparables par nature, sont techniquement liées par leur fonctionnement, soit par le caractère non significatif des composants identifiés.

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés en fonction des durées généralement admises suivant les durées habituelles admises par la profession.

Les durées et méthodes d'amortissement les plus généralement retenues ont été les suivantes :

- Constructions sur sol d'autrui	10-20-25 ans
- A.A.I. des constructions sur sol d'autrui	5 à 10 ans
- Matériel et outillage industriels	5 à 10 ans
- Agencement de matériel	5 à 10 ans
- AAI divers	5 à 10 ans
- Matériel de transport	4 - 5 ans
- Matériel de bureau informatique	3 et 5 ans
- Mobilier de bureau	5 et 10 ans

2. Participations, autres titres immobilisés et valeurs mobilières de placement et autres immobilisations incorporelles

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Une provision pour dépréciation est, le cas échéant, constituée pour tenir compte de la valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

3. Stocks et encours

- Stocks de matières premières : ils sont évalués suivant la méthode premier entré / premier sorti. Pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat connu a été retenu, sauf écart significatif.
- Stocks de marchandises : ils sont évalués suivant la méthode premier entré / premier sorti. Pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat connu a été retenu, sauf écart significatif.
- Stocks de produits fabriqués et en cours : ils sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production.

4. Créances et Dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provisions, pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Visé par le Commissaire aux Comptes

IV. NOTES EXPLICATIVES SUR LES COMPTES ET INFORMATIONS SIGNIFICATIVES**A. Information sur les fonds propres**

Art. 431-5 règlement comptable ANC n°2018-06

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droits de reprise	116092	4602			120695
Fonds propres avec droits de reprise	0				0
Ecart de réévaluation	0		0	0	0
Réserves	0				0
Report à nouveau	0				0
Excédent ou déficit de l'exercice	4602	-4602	7037	0	7037
Situation nette	120695	0	7037	0	127732
Fonds propres consommables	0		0	0	0
Subventions d'investissement nettes	0		0	0	0
Provisions réglementées	0		0	0	0
TOTAL	120695	0	7037	0	127732

*Visé par le Commissaire aux Comptes***B. Tableau de variation des fonds dédiés**

Art. 431-6 règlement comptable ANC n°2018-06

Variation des fonds dédiés issus de	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisation		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépenses au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation							
Projet A							
Projet B							
.....							
Contributions financières d'autres organismes							
Projet A							
Projet B							
.....							
Ressources liées à la générosité du public							
Projet A							
Projet B							
.....							
TOTAL							

C. Information sur les subventions d'investissement

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Solde la clôture de l'exercice
	Montant global	Augmentation	Diminution	Montant global
Subventions d'investissements				
Total Montant nominal	0	0	0	0
TOTAL quotes-parts virées au résultat	0	0	0	0

D. Provisions inscrites au bilan

Objet de la provision	Dépréciation des Titres	Dépréciation des stocks	Dépréciation des comptes clients	Pour litiges	
Argumentation de la provision			Fonction des risques de non recouvrement		
Exercice 01/11/2022 au 31/10/2023					
Début			1 013		
Dotations			5 564		
Reprises					
Fin			6 577		
Exercice 01/11/2021 au 31/10/2022					
Début			513		30 000
Dotations			500		
Reprises					30 000
Fin			1 013		0
Exercice 01/11/2020 au 31/10/2021					
Début			513		30 000
Dotations					
Reprises					
Fin			513		30 000

E. Actif immobilisé et amortissements**1. Immobilisations**

Valeurs brutes	Début	Augmentation	Diminution	Fin
Immobilisations Incorporelles	105	0	0	105
Immobilisations Corporelles	193 954	9 313	0	203 267
Immobilisations Financières	221	350	0	571
TOTAUX	194 280	9 663	0	203 943

1.1. Information sur les actifs inaliénables

NEANT

2. Amortissements

Valeurs brutes	Début	Augmentation	Diminution	Fin
Immobilisations Incorporelles	105	0	0	105
Immobilisations Corporelles	160 892	9 036	0	169 927
TOTAUX	160 997	9 036	0	170 032

F. Echéances des créances et des dettes

Visé par le Commissaire aux Comptes

1. Créances

ETAT DES CREANCES	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISE			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	175		175
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux et litigieux	7 390	7 390	
Autres créances clients	58 895	58 895	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	491	491	
Etat – Impôts sur les bénéfices			
Etat – Taxe sur la valeur ajoutée	49 156	49 156	
Etat – Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Etat – Divers	40 250	40 250	
Groupe et associés			
Débiteurs divers	15 525	15 525	
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	693	693	
TOTAUX	172 576	172 401	175

2. Dettes

ETAT DES DETTES	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligatoires convertibles				
Autres emprunts obligatoires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine	14 800	14 800		
- à plus d'1 an l'origine	1 379	401	979	
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	69 496	69 496		
Personnel et comptes rattachés	6 839	6 839		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	4 502	4 502		
Etat – Impôts sur les bénéfices				
Etat – Taxe sur la valeur ajoutée	6 975	6 975		
Etat – Obligations cautionnées				
Etat – Autres impôts, taxes et assimilés	2 739	2 739		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	6 417	6 417		
Dettes représentative de titres empruntés				
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE				
TOTAUX	113 148	112 169	979	

Visé par le Commissaire aux Comptes

G. Comptes de régularisation Actif et Passif

1. Les charges à payer inscrites dans les comptes de passif sont composées de :

- Les emprunts et dettes financières	1 €
- Fournisseurs : factures non parvenues	3 711 €
- Clients : Avoirs à établir :	0 €
- Les dettes fiscales et sociales	10 084 €

2. Les produits à recevoir inscrits dans les comptes d'actif sont composés de :

- Clients : factures à établir	0 €
- Fournisseurs : Avoirs à recevoir	0 €
- Les créances fiscales et sociales	491 €
- Autres créances	0 €

3. Les charges constatées d'avance s'élèvent à 693 €.

Elles sont principalement constituées des loyers, assurances, publicités, abonnements versés d'avance, en conséquence les montants seront comptabilisés en charges au cours de l'exercice suivant.

4. Les produits constatés d'avance s'élèvent à 0 €.

Ils sont essentiellement constitués de produits perçus d'avance, en conséquence les montants seront comptabilisés en produits au cours de l'exercice suivant.

H. Informations sur le compte de résultat

1. Méthode retenue pour la comptabilisation des cotisations

Art. 142-1 règlement comptable ANC n°2018-06.

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.

I. Effectif moyen

L'effectif moyen au cours de l'exercice a été de 3.00 personnes dont 0.00 travailleurs handicapés et se décompose de la manière suivante :

- Ingénieurs et cadres	0
- Agents de maîtrise	0
- Employés, ouvriers et techniciens	3
- Apprentis	0

Visé par le Commissaire aux Comptes

J. Ventilation du chiffre d'affaires

	31/10/2023
Chiffre d'affaires France	677 290
Chiffre d'affaires Export	0
Chiffre d'affaires total	677 290

K. Nature des produits exceptionnels et charges exceptionnelles

	31/10/2023
Produits exceptionnels de gestion	150
Produits exceptionnels en capital	4 222
Reprise sur provisions et transferts de charges	0
Totaux	4 372
Charges exceptionnelles de gestion	4 483
Charges exceptionnelles en capital	2 000
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	0
Totaux	6 483

Détail des charges et produits exceptionnels

Détail produits et charges exceptionnels	Montant Charges	Montant Produits
AMENDES FISCALES	90	0
VOL HEBERGEMENT GROUPE	2 000	0
SOLDE CAISSES	4 393	0
DETTE NON ENCAISSEE 2018	0	4 000
LIQUIDATION AMIABLE DETTE	0	222
PRODUITS ANTERIEURS		150

V. Informations relatives aux engagements et autres informations**A. Dettes garanties par sûretés réelles**

- Hypothèque néant
- Nantissement (gage) néant

B. Engagements financiers

- Avals, cautions et garanties néant
- Autres engagements reçus néant

C. Garanties d'actif ou de passif

Néant

*Visé par le Commissaire aux Comptes***D. Clauses de retour à meilleures fortunes**

Néant

E. Crédits baux engagements donnés

- Crédits baux immobiliers néant
- Crédits baux mobiliers néant

	Terrains	Constructions	Matériel	Autres	Total
VALEURS D'ORIGINE					
REDEVANCES PAYEES					
-cumuls exercices antérieurs					
-dotation de l'exercice					
REDEVANCES A PAYER					
-à un an au plus					
-à plus d'un an et cinq ans au plus					
-à plus de cinq ans					
VALEURS RESIDUELLES					
-à un an au plus					
-à plus d'un an et cinq ans au plus					
-à plus de cinq ans					
MONTANTS PRIS EN CHARGES DANS L'EXERCICE					

F. Créances cédées non échues (dont les effets de commerce escomptés non échus)

Néant

G. Engagement Retraite

L'indemnité de fin de carrière n'étant pas significative, il n'en sera pas fait mention.

Une couverture financière a été contractée au 1^{er} octobre 2020 pour un montant de 21 800 €.

H. Etat des filiales et participations

Nom	N°SIREN	Adresse	% de détention	Dernier exercice clos	Résultat

I. Détermination de l'impôt

	31/10/2023
RESULTAT COMPTABLE	7 036
Réintégrations	4 483
...	
...	
Déductions	
...	
...	
RESULTAT FISCAL	11 519
IS BRUT	0

Visé par le Commissaire aux Comptes

J. Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes relatifs à l'exercice 2023 sont évalués à 3 093 € HT.

K. Informations relatives aux contributions volontaires en nature non comptabilisées**Art. 431-10 règlement comptable ANC n° 2018-06**

Les contributions volontaires ne sont pas comptabilisées faute d'éléments suffisamment fiables et quantifiables.

- Contributions en travail :
 - o Bénévolat : il y a environ 300 bénévoles qui contribuent au bon déroulement du festival, tant pour les entrées et sorties des spectateurs, la gestion des artistes ainsi que la gestion de la restauration et buvette.
 - o Temps non rémunéré consacré à la gestion de l'association par les membres de l'association est de 23 272 heures ;
- Contributions en services par la mise à disposition de
 - o Matériel : tables, chaises, chalets, camion frigo, etc....
 - o Locaux : local appartenant à la commune, pour une surface d'environ 90 m², affecté en partie pour le bureau du festival et ses salariés mais aussi pour une partie boutique et visite d'une exposition.